

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 2 MAI 2011, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

Présidence: Mme Christelle Gertsch Macuglia

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Examen et approbation des comptes 2010
4. Motions et propositions
5. Communications du Conseil communal
6. Interpellations et questions
7. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente le considère comme accepté.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

41 membres sont convoqués.

Présents : 35 membres, puis 37 dès l'arrivée de Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) et M. Pierre-Alain Wyss (PLR) à 19h47.

Excusés : MM. Jean-Paul Chédel (UDC), Laurent Devenoges (Soc.), Sergio Santiago (Les Verts) et Philippe Vaucher (POP).

Majorité absolue : 18, puis 19 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, sont présents. Dans le public, sont recensés 22 spectateurs.

La présidente demande à Mme Suzanne Bobillier (Soc.) de bien vouloir officier en tant que questeur en remplacement de son collègue de groupe M. Devenoges, qui est excusé. Mme Bobillier accepte volontiers.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue à la présidente.

3. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2010

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer l'ensemble des groupes sur les comptes et le rapport de l'Exécutif, la présidente laisse la parole au président de la commission de gestion et des finances (CGF) puis au chef du dicastère des finances.

M. Baptiste Hurni (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Cette année, la CGF a décidé de respecter le règlement général en réalisant un rapport – un peu à la dernière minute – sur les comptes 2010. Dans ces grandes lignes, ce rapport relève tout d'abord la bonne gestion et la qualité des comptes. Pour la deuxième année consécutive, le résultat aboutit à un bénéfice. Même s'il est certes moindre, cela démontre que les comptes sont équilibrés. Pour la CGF, cela démontre surtout que les restructurations entreprises depuis la fusion des 9 communes portent leurs fruits. Pour une partie de cette commission, il est très positif de voir ce résultat, un autofinancement supérieur à 70 %, une fortune nette s'accroître et de voir encore que les investissements sont légèrement en hausse,*

preuve que nous ne laissons pas tomber tous projets. Néanmoins, il faut quand même relever que si ces comptes sont équilibrés, ils restent très fortement influencés par la péréquation financière, ce qui prouve que notre commune est encore pauvre dans ce canton.

En reprenant très rapidement les éléments que nous avons développé dans la partie générale – je laisserai bien entendu la parole aux autres commissaires pour les remarques de détails s'ils le désirent – la CGF a relevé quelques points, sur lesquels elle a interpellé le Conseil communal. Elle a tout d'abord remarqué qu'en l'année 2010, un budget bis a été élaboré, dont elle n'a pas eu connaissance. Dès lors, la commission désire que si cet exercice devait être reconduit, qu'elle soit mise au courant de ce budget bis. La CGF s'est interrogée sur l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et du principe d'échéance qui en découle, à savoir si la commune veut prendre de l'avance dans ce domaine ou non. D'autre part, votre commission s'est aussi penchée sur les amortissements complémentaires qui auraient pu figurer dans ces comptes, afin de cacher le bénéfice. La CGF a été satisfaite de constater que les comptes étaient aussi transparents que possibles sur ce point. Nous avons aussi désiré savoir une nouvelle fois quelles seraient les conséquences d'un vote négatif sur la réforme de la fiscalité des entreprises le 19 juin prochain. Certains commissaires sont inquiets de savoir que ce n'est pas moins de fr. 300'000.- qui passeraient à la trappe pour Val-de-Travers.

La CGF a apprécié l'attitude du CC de tenir compte des remarques de la fiduciaire sur les comptes de l'année passée et restera très attentive à ce que l'Exécutif continue ainsi à l'avenir. Finalement, deux bémols dans ces comptes ou plutôt deux questions. La première concerne les dissolutions de réserves, certains commissaires se sont demandés si la dissolution de certaines réserves n'était pas au contraire un artifice pour améliorer les comptes. D'autre part, cette fois-ci un gros bémol, mais le CC n'y peut strictement rien, c'est une inquiétude marquée des commissaires sur l'état de santé de la Caisse de pension à laquelle nous sommes affiliés. La CGF tient à être mise au courant, autant que faire se peut de l'avancée de ce dossier. »

M. Jean-Nat. Karakash (cc) relève tout d'abord que le Conseil communal a tenu dernièrement une conférence de presse pour présenter ces comptes. En guise d'introduction, une citation d'Albert Einstein nous rappelait que : « *La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre !* ». C'est dans cet état d'esprit que le CC se trouve au moment de présenter des comptes équilibrés qui présentent un bénéfice anecdotique de fr. 9'154.-, malgré un budget déficitaire de quelque 3,2 millions de francs. Il s'agit donc d'un résultat bien meilleur qu'espéré, même s'il est malheureusement moins bon que l'année passée. Ce résultat provient de deux principaux facteurs, à savoir tout d'abord que lors de l'élaboration du budget, les comptes n'avaient encore jamais été bouclés. Aussi, un décalage d'environ 1 million de francs a été pris en compte au départ et s'est avéré non conforme à la réalité. La prévision de déficit a dès lors été revue dès le bouclage des comptes 2009, afin de repartir sur de bonnes bases. Le deuxième facteur qui explique ce bon résultat est constitué des synergies issues de la fusion des communes, les résultats du programme d'assainissement mené de concert avec la CGF qui ont produit ensemble des résultats plus rapides et plus importants que prévus et qui aboutissent à une économie d'environ 2 millions de francs. C'est grâce à ces deux effets cumulés, qui totalisent donc quelque 3 millions de francs, que l'écart entre le budget et les comptes peut s'expliquer. Vis-à-vis de 2009, le résultat est en baisse mais inférieure à celle subie sur les recettes fiscales. En effet, les recettes fiscales entre 2009 et 2010 ont diminué de 1,15 million de francs, alors que le résultat a enregistré une baisse de l'ordre de fr. 700'000.- « seulement » ! M. Karakash rappelle que cela ne se fait pas tout seul et tient à relever les différents facteurs qui ont permis de diminuer les charges :

- ✓ Diminution de l'effectif : le personnel administratif et technique a baissé d'environ 4 % sans tenir compte des effectifs des services financés par l'externe et hors des processus d'internalisation. Le personnel enseignant a diminué de 3.5 %.
- ✓ Baisse des dépenses de biens, services et marchandises et autres intérêts passifs via notamment une diminution importante du coût global du portefeuille d'assurance (RH, choses) comme déjà relevé lors de l'examen du budget 2011.
- ✓ Réduction du coût de la dette dû au faible taux d'intérêt d'une part et à la diminution du montant de la dette par une optimisation de la gestion des emprunts.

- ✓ Nombreuses baisses enregistrées dans le domaine de l'énergie et des consommables qui une fois additionnées aboutissent à des sommes importantes. Là aussi, la rationalisation porte ses fruits.
- ✓ Réduction des charges des bâtiments, liée notamment à l'optimisation des coûts d'entretien et également à la diminution de l'utilisation du nombre de bâtiments pour les besoins des services communaux. Cet élément permet d'améliorer et d'augmenter la rentabilité du parc immobilier communal. La plus importante mesure de rationalisation est bien évidemment la centralisation des guichets qui a permis une économie d'environ fr. 500'000.-.

Pour cet excellent résultat en matière de diminution des charges, le CC adresse ses remerciements au personnel communal qui n'a pas ménagé ses efforts pour l'aider dans ses recherches de solutions. Il remercie également chaleureusement le Conseil général et sa commission de gestion et des finances, avec qui il a collaboré en véritable partenariat. Des mesures importantes ont été étudiées, certaines ont fait beaucoup de bruits et d'autres n'ont pas pu être réalisées. Quoiqu'il en soit, ce ne sont pas moins de 50 mesures de rationalisation qui ont été mises en œuvre depuis la fusion.

M. Karakash passe ensuite à l'étude des revenus. Il relève une bonne surprise concernant la diminution des recettes fiscales des personnes morales qui est bien moins forte que prévue. Certes, il s'agit d'une baisse, mais que de quelques pourcents, alors que le CC s'attendait à une chute de plusieurs dizaines de pourcents. Cela démontre que les grandes industries que compte Val-de-Travers ont bien fait face à la crise économique et su préserver leur capacité à générer du profit, ce qui est encourageant pour l'économie régionale. Les recettes fiscales des personnes physiques, quant à elles, ont fortement diminué et la commune a enregistré une baisse plus accrue que l'ensemble du canton, alors qu'elle est déjà dans une des régions les plus pauvres de Suisse. La situation reste donc fragile, le point d'impôt rapporte peu, la péréquation financière est très présente, et le budget 2011 prévoit des charges en hausse. Certaines incertitudes subsistent encore quant aux revenus qui pourront être perçus à l'avenir. Situation fragile mais équilibrée.

M. Karakash rappelle encore quelques objectifs que le CC s'est posé en début de législature :

- ✓ Mise en place de prestations de proximité. Cet objectif est partiellement atteint, cela fonctionne aujourd'hui même si un travail doit encore être mené pour consolider les mesures appliquées.
- ✓ Assainissement des finances : le CC a parcouru le chemin qu'il s'était fixé jusqu'à la fin de la législature et a atteint sa destination une année plus tôt que prévu.
- ✓ Stimuler le développement économique et démographique : le CC y a travaillé et a imaginé des projets mais cet objectif est loin d'être atteint. En effet, la population de notre commune continue de se précariser, la démographie stagne, voire diminue légèrement, ce qui est inquiétant à l'heure où la population de la Suisse progresse plus vite que celle du canton. Cette situation est délicate. Néanmoins, de nombreux atouts permettraient de réussir cet objectif, une industrie qui va bien, une économie qui fonctionne, une commune renforcée qui dispose d'une certaine capacité d'action et la capacité de la région à se mobiliser, à se serrer les coudes et à faire preuve de solidarité dans les difficultés. Le CC souhaite s'accrocher sur ces atouts pour stimuler le développement démographique et garantir la qualité de vie de la population. Il est confiant et sait qu'il peut compter sur le soutien du Conseil général dans cette perspective.

Pour répondre à l'interrogation du président de la CGF, M. Karakash confirme que les dissolutions de réserves ou de provisions améliorent le résultat. Si elles n'avaient pas été entreprises, la commune serait certainement en déficit, mais il faut aussi relever que beaucoup d'éléments sur l'exercice 2010 seules pèjorent les comptes, telle que la contribution de solidarité versée à l'Etat par exemple. Quoiqu'il en soit, la volonté n'était pas de dissoudre les réserves pour artificiellement améliorer le résultat de l'exercice. Certaines dissolutions ont été avalisées par le Législatif dans le cadre de la légalisation des réserves et d'autres ont été exigées par l'Etat. Ainsi, une partie de la provision pour débiteurs a été réduite car elle excédait les niveaux réglementaires autorisés au bouclage des derniers comptes. C'était une pratique tolérée qui maintenant ne l'est plus car malgré la crise et l'augmentation du volume de débiteurs, le taux de débiteurs qui ne paient pas leurs factures reste stable quant à lui.

Entretemps, Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) et M. Pierre-Alain Wyss (PLR) ont pris places au sein de l'Assemblée.

La présidente demande au président de la CGF s'il est satisfait de l'intervention du chef de dicastère qui a répondu à ses interrogations. M. Hurni (Soc.) se déclare satisfait. La présidente laisse ensuite la parole aux rapporteurs des groupes.

M. Sven Schwab (Soc.) prend la parole en premier : « Alors que le budget donne souvent lieu à d'intéressantes discussions politiques quant aux choix d'avenir à réaliser, aux investissements à prévoir ou encore aux efforts à fournir pour limiter les coûts, l'examen des comptes est l'occasion de prendre le pouls de notre commune, c'est en effet le moment de jauger l'état de santé des finances communales et de juger également le travail du Conseil communal, d'un point de vue de la gestion financière principalement. De cet examen, le groupe socialiste a tiré un bilan relativement similaire à celui dressé par le CC, un bilan où la satisfaction tient une place importante mais qui est tout de même teinté d'une certaine inquiétude.

Si on parle tout d'abord des motifs de satisfaction, ils sont plusieurs. En premier lieu notamment le bénéfique, alors que certaines mauvaises langues prédisaient un avenir sombre à notre nouvelle commune et se gaussaient des budgets déficitaires, force est de reconnaître que les résultats démontrent une fois encore que cette fusion avait du sens, tant parce qu'elle nous permet de créer ou de maintenir certaines prestations importantes mais aussi parce que du point de vue financier, l'équilibre est atteint, ce qui n'était pas une mince affaire lors de la naissance de Val-de-Travers. D'un point de vue financier toujours, la satisfaction est de mise lorsque l'on constate que l'autofinancement est stable et que la dette de la commune est inférieure de 10 millions à celle qui était la sienne au début de la fusion et finalement que la fortune communale est stabilisée.

Autres motifs de satisfaction, certaines entreprises importantes de la commune ont mieux passé le cap de la crise financière que ce qui était envisagé. On peut le voir notamment en regard des rentrées fiscales sur les personnes morales, cela nous donne quand-même un indicateur assez positif sur l'état de santé de notre industrie.

En ce qui concerne les motifs d'inquiétudes, ils sont plusieurs également et non des moindres. La situation financière de notre population est inquiétante. On assiste malheureusement à une situation de paupérisation que l'on peut constater au travers de nombreux indicateurs, tels que les recettes fiscales des personnes physiques qui sont en baisse, le taux de chômage qui est toujours très important et l'augmentation des charges liées au service social et encore, même si on n'a pas pu le voir, les effets très néfastes de la nouvelle loi sur l'assurance chômage qui va malheureusement encore frapper les familles déjà touchées, en particulier les femmes. Autant de situations très inquiétantes pour lesquelles notre commune n'a pas une emprise extraordinaire mais pour lesquelles elle peut toutefois apporter certaines aides, on peut penser par exemple aux subventions pour soins dentaires qui ne sont pas assez utilisées alors que les besoins sont très certainement réels.

Parmi ces motifs d'inquiétudes, on peut constater que la commune a toujours un besoin réel et important de la péréquation financière, sans compter la situation du CNIP qui nous inquiète et celle de l'antenne vallonnaise du Lycée DDR. En ce qui concerne certains postes qui feront l'objet de questions spécifiques dans le cadre de l'examen de détail, notre groupe est inquiet sur certains sujets et pour le moins fâché du résultat présenté pour d'autres. Le groupe est en effet inquiet de la situation financière du centre sportif et il espère vivement que les démarches entreprises actuellement permettront d'envisager l'avenir sereinement. Par contre, le groupe PS est également inquiet mais surtout fâché en ce qui concerne les résultats présentés au compte 350.318.00 Fête du 24 février qui a coûté plus du triple de ce qui était budgété. Toujours aux chapitres des fâcheries, dans des proportions bien plus importantes malheureusement, en ce qui concerne l'investissement et le crédit accordé de fr. 200'000.- pour la réorganisation de la bibliothèque et de l'administration du collège de Longereuse, le résultat présente une charge de fr. 312'000.-, soit fr. 112'000.- de dépassement, correspondant à plus de 50 % par rapport au crédit d'engagement accordé et cela sans que la CGF ni le Conseil général ne soient consultés et ne donnent leur aval sur une demande de crédit complémentaire.

Par rapport au constat que je viens de faire, on peut tirer quelques conclusions, malgré les nombreux investissements consentis par notre commune, nos résultats financiers sont positifs et nous laissent envisager une certaine marge de manœuvre. Cette marge doit nous permettre d'apporter une plus-value à notre population, elle doit nous donner les moyens de réaliser des

investissements utiles et de développer certaines prestations nécessaires à notre population, en particulier en faveur des familles pour lesquelles les fins de mois sont difficiles.

Le temps des restructurations et des économies d'échelle - on l'a vu - a déjà vécu et même s'il ne faut jamais gaspiller les ressources, le temps est également désormais venu de penser positivement, de penser en terme d'investissement et de développement, notamment pour enrayer les problèmes de démographie que notre commune et notre canton vivent actuellement.

Enfin, je ne terminerai pas sans féliciter et remercier le personnel communal dans son important travail souvent dans l'ombre mais qui est très apprécié. Nos remerciements vont également au Conseil communal qui a su gérer cette commune, qui a su entreprendre des réformes et parvenir au résultat positif qui nous est présenté ce soir. »

M. Stéphane Bobillier (PLR) fait l'intervention suivante : « Le groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction du deuxième exercice positif de la commune de Val-de-Travers et tient ici à remercier l'ensemble du Conseil communal pour sa gestion. Cependant, comme cela a été dit, le groupe PLR est préoccupé par l'équilibre financier précaire de notre commune, notamment en regard de la contribution du fonds de péréquation, qui à elle seule représente plus de 10 % de nos besoins financiers. Aussi, le CC est invité à continuer ses réflexions pour mettre à jour de nouvelles économies réalisables, de développer encore d'autres synergies et aussi de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir dans ses compétences pour contribuer au développement économique de notre région. Comme vous l'avez certainement compris le groupe PLR accepte l'entrée en matière du rapport et après avoir entendu le Conseil communal répondre en second débat à ses questions, acceptera les comptes 2010 de la commune de Val-de-Travers. »

M. Alexandre Willener (UDC) s'exprime de la manière suivante : « Le groupe UDC salue le résultat des comptes 2010. Il constate cependant que l'amélioration par rapport au budget 2010 s'est faite sur des positions sur lesquelles la commune a peu d'emprise.

Je veux ici parler des recettes des personnes morales, à l'opposé des secteurs relevant de la compétence communale, comme le dicastère de la culture, des loisirs et des sports qui enregistre un dépassement de fr. 315'000.-, ce qui n'est pas acceptable.

En matière de fiscalité, nous partageons les préoccupations du Conseil communal en ce qui concerne les personnes physiques, dont leur rendement fiscal diminue. Nous demandons au CC ce qu'il entend faire pour remédier à cette situation.

Pour revenir au niveau communal, nous constatons encore une fois le mauvais résultat de l'exploitation forestière rendu positif par des opérations au bilan, là aussi nous demandons des corrections urgentes, car nous sommes persuadés que ce secteur par une gestion privée peut être une source de revenus appréciable.

L'examen des comptes étant l'occasion de poser toutes les questions, c'est l'occasion pour le groupe UDC de poser celle relative au statut des membres du Conseil communal. L'année prochaine, le mois de mai marquera la fin de la 1^{ère} législature de la nouvelle commune Val-de-Travers. L'UDC demande au CC s'il entend entamer la future législature 2012-2016 avec une dotation de 5 conseillers communaux à plein temps ? Pour rappel, la Ville du Locle est gérée par des conseillers communaux à temps partiel. Les futures communes issues des fusions de Bevaix, Boudry, Cortaillod et Val-de-Ruz entendent avoir des Exécutifs à temps partiel également, Val-de-Travers moins peuplée que les futures communes mentionnées, entend-elle faire de même ?

Le groupe UDC s'est aussi penché sur le bilan et il constate qu'à ce niveau, la situation ne s'est guère améliorée, certes la fortune augmente légèrement de fr. 60'000.-, en contrepartie les dettes à moyen long terme augmentent de 3,3 millions de francs.

Toujours dans le bilan en page 15 du rapport, le CC indique que les dépenses de la réserve processus de fusion sont de fr. 450'000.- chiffre rond. Dans le tableau de détail situé en fin de rapport, il est fait état de fr. 339'000.- de dépenses, d'où vient cette différence ?

En conclusion, malgré le bon résultat comptable, le groupe UDC ne pourra pas approuver ces comptes. Dans sa majorité, il s'abstiendra car il constate que l'amélioration par rapport au budget 2010 est due à des facteurs externes et que la commune n'a de loin pas utilisé les potentiels d'économie et de recettes possibles dans le cadre de ses compétences. »

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend la parole à son tour : « Je remercie le CC et la commission de gestion et des finances pour cet excellent professionnalisme du rapport. Tous les points importants sont soulignés, bien expliqués et développés.

Certaines grandes différences entre le budget et les comptes montrent qu'il est vraiment difficile d'élaborer un budget pour une commune "si jeune", ce qui je pense, explique la vue plutôt pessimiste du budget.

Il y a quand-même quelque chose qui me gêne un tout petit peu. J'ai l'impression que nous, le CC, le CG et les membres des commissions, ne sommes parfois pas informés sur tous les détails, qu'on a besoin de savoir pour prendre des décisions et que nous sommes de temps en temps forcés de prendre des décisions qui sont déjà prises ailleurs. Je veux dire par là qu'on ne peut pas faire sérieusement de la politique si on n'a pas assez d'informations. Ceux qui décident portent les responsabilités, et si on ne sait pas qui a vraiment décidé on va culpabiliser des fausses personnes et les malentendus sont inévitables. »

M. Karakash (cc) remercie tout d'abord les différents groupes pour le bon accueil de ces comptes. Il indique qu'il répondra aux questions spécifiques dans le cadre de l'examen de détail et reprend les interrogations soulevées dans l'intervention du représentant du groupe UDC. Il explique tout d'abord que les améliorations relevées dans les comptes ne proviennent pas que de facteurs externes, et il invite sincèrement le groupe UDC à faire l'addition pour remarquer que ce n'est pas le cas. Le CC ne partage pas cette lecture de la situation.

Concernant la composition du CC et sa dotation pour l'avenir, il indique que la question a été abordée au sein de la CGF, dont M. Willener est membre. Dès lors, il sait où en sont les réflexions à ce jour.

Au sujet de la différence enregistrée sur le décompte du fonds d'aide à la fusion, M. Karakash explique que sur l'annexe aux comptes sont reportées les dépenses concernant l'exercice 2010, alors que l'état de la réserve reprend les dépenses faites en 2009 et 2010. De là s'explique l'écart relevé. Le montant total des dépenses en 2010 ne correspond pas du tout aux montants des engagements pris qui totalisent déjà plus de 3 millions de francs. De ce fait, le résultat 2011 ne sera pas du même ordre de grandeur que celui vécu en 2010, beaucoup de projets ont été lancés en 2010, alors que les factures ne parviennent qu'ultérieurement comme par exemple toutes celles en lien avec la nouvelle réorganisation des services communaux.

Le CC prend bonne note de toutes les remarques émises et tiendra compte des avis précieux donnés par chaque membre du Législatif.

M. Hurni (Soc.) souhaite rebondir sur l'intervention du rapporteur du groupe UDC et s'exprime en ces termes : « Je m'exprime en tant que membre du groupe socialiste qui ne peut pas laisser dire n'importe quoi et je fais bien évidemment référence à l'intervention de M. Willener. Tout d'abord, nous admirons l'élégance du Conseil communal qui ne tient pas à défendre urbi et orbi son propre travail. C'est faire preuve d'élégance mais c'est aussi faire preuve d'honnêteté à l'égard du Conseil général de relever ce travail. Pourquoi est-ce que l'intervention de M. Willener est déplacée en comparant le Conseil communal de Val-de-Travers à celui de la Ville du Locle ou de la future commune BBC ? Eh bien, elle est déplacée car en général lorsque nous voulons comparer, il est nécessaire de prendre deux mêmes choses. On compare des pommes avec des pommes et non des pommes et des poires ! Or, c'est exactement ce que fait M. Willener. Allez regarder la composition du personnel de la Ville du Locle, pour une commune avec un peu moins d'habitants, il y a – si je ne me trompe pas – environ 18 EPT de plus ! Les salaires des conseillers communaux de la Ville du Locle, bien qu'ils travaillent à 50 % sont peu ou prou les mêmes que ceux de nos conseillers communaux à 100 %. Laissez-moi terminer par une remarque d'un Député sur le poids politique de la commune de Val-de-Travers : nos 5 conseillers communaux professionnels donnent un poids politique, une importance politique, une force de frappe à cette région qu'elle n'a jamais eue auparavant ! Si vous voulez affaiblir Val-de-Travers maintenant M. Willener, continuez comme ça ! »

La présidente ne souhaite pas savoir qui est la pomme et qui est la poire, car cela serait également déplacé. Elle demande à M. Willener (UDC) s'il souhaite donner suite à l'intervention de M. Hurni.

Ce dernier confirme que non. Dès lors, la présidente passe à l'examen de détail des comptes, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement et annonçant les têtes de chapitres uniquement.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Aucune remarque, ni question.

1. SECURITE PUBLIQUE

La parole n'est pas utilisée.

2. ENSEIGNEMENT - FORMATION

210.318.03 Orthophonie

M. Frédéric Mairy (Soc.) souhaite connaître les raisons ou les causes de la forte baisse des demandes. Il s'interroge à quoi elle est consécutive, s'il s'agit d'un hasard si les demandes des élèves sont moins fortes ou si la prévention est désormais faite différemment. Par ailleurs, il indique qu'il avait une question d'ordre plus général sur l'ensemble du chapitre. En effet, son groupe souhaitait obtenir quelques statistiques complémentaires à celles qui figurent dans le rapport de gestion, concernant le nombre d'élèves par classe et notamment l'indice de qualité d'enseignement par exemple. Il a constaté qu'un document leur a été distribué avant la séance et imagine qu'il répond en partie à ces interrogations.

M. Kleiner (cc) confirme tout d'abord que le document distribué aux conseillers généraux a été préparé par la direction de l'école et a également été transmis au Conseil d'établissement scolaire. Il ajoute que ce document devrait répondre en tous les cas à une partie des questions. Au terme de l'année scolaire 2010 – 2011, la direction fournira un rapport détaillé plus précis.

Concernant l'orthophonie, il indique que le CC a également été surpris des données au bouclage des comptes. Cette importante diminution des demandes s'explique probablement par la perte d'un cabinet après avoir résilié la convention nous liant avec la Ville de Neuchâtel, - cabinet qui a été remplacé par un autre dans un délai de 6 mois. Ce laps de temps a sans doute incité certains parents à prendre d'autres dispositions en inscrivant leur enfant ailleurs. Néanmoins, 2 des 3 cabinets d'orthophonistes privées actuellement en place enregistrent de nombreuses demandes et sont surbookés. Concernant le dernier cabinet installé récemment, il peine un peu à dégager un chiffre d'affaires suffisant. Il rassure l'Assemblée en soulignant que l'entier des besoins à Val-de-Travers est couvert.

3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS

340 Patinoire

M. François Oppliger (Soc.) aimerait obtenir des renseignements sur l'implication de la commune dans la société coopérative de la patinoire.

M. Yves Fatton (cc) explique que la commune est liée à la coopérative par un arrêté du Conseil général de Fleurier et une convention datant de 1974. Cette convention stipule que la commune met gracieusement à disposition les locaux, soit la patinoire durant la période hivernale (novembre à mars) et du personnel (une personne de piste et un suppléant). En contrepartie, la coopérative s'engage à gérer la glace et en est responsable (mise en place et enlèvement après la saison, y compris les frais en décaissant). Les charges liées à l'énergie (gaz, électricité) incombent donc à la commune. Actuellement, le CC est en négociation avec cette société pour trouver différentes solutions afin de pérenniser ces installations sportives à l'avenir.

350.318.00 Fête du 24 février

M. Schwab (Soc.) relève que le budget alloué était de fr. 4'000.- alors que le résultat présente une charge de fr. 13'907.75, soit plus du triple. Le CC avait adressé un courrier électronique en date du

26 octobre 2010 à l'ensemble des membres du CG comprenant un décompte de la fête. Ce document présentait une charge de fr. 2'597.22, c'était fr. 3'822.88 de déficit de la fête moins fr. 1'225.66 de bénéfice de la boutique. Ensuite, lors du Conseil général du mois de décembre, dédié au budget, le CC informait qu'en réalité la fête avait coûté fr. 8'000.- et que cette charge pouvait même tomber à fr. 2'000.- si le stock d'absinthe et de lithographies était vendu. Désormais, il n'est plus question d'une charge de fr. 2'597.22 ou fr. 8'000.- mais de fr. 13'907.75 ! M. Schwab a beau regarder les comptes adressés en octobre 2010, il ne voit pas comment cette fête a pu coûter plus de fr. 13'000.-. Le groupe socialiste a un peu le sentiment d'être pris pour un âne avec le résultat de cette fête et souhaite une fois pour toute obtenir une explication convaincante sur ce poste.

M. Kleiner (cc) invite tout d'abord, comme lors de la séance précédente du 11 avril, les membres du Législatif à aller consulter les comptes à la direction du DCLS. Il explique ensuite que le résultat du décompte du 25 octobre relatif à la fête du 24 février 2010 a pris en compte tous les frais (repas, cadeaux invités, consommation d'absinthe lors de l'apéritif, cantine, etc.) pour avoir une situation exacte du coût de la manifestation, soit fr. 3'822.88. La différence entre ce montant et la charge figurant aux comptes 2010 dans le poste 350.318.00 s'explique comme suit :

Les achats liés à l'absinthe et aux lithographies ont été totalement comptabilisés dans le compte 350.318.00 quand bien même une partie du stock a été utilisé par d'autres services et d'autres dicastères de la commune lors de réceptions, manifestations ou cadeaux selon tableau intitulé « compte boutique » compris sur le décompte du 25 octobre. La direction du DCLS n'a pas jugé utile de facturer ces produits aux services communaux, ce qui aurait diminué la charge du compte 350.318.00 de l'équivalent de fr. 5'825.28, raison pour laquelle la totalité des frais d'achat subsiste dans ce compte 350.318.00. En résumé, le coût de la fête se monte à fr. 3'822.88, l'absinthe utilisé par nos services à fr. 5'825.28 et le solde d'absinthe et de lithographie encore à vendre à fr. 6'830.10. Pour le surplus, M. Kleiner réitère son invitation à aller consulter les comptes au secrétariat de son dicastère. Il rappelle que le Club du 24 février est constitué de conseillers généraux qui peuvent aussi apporter les éclaircissements nécessaires.

M. Schwab (Soc.) a bien entendu la réponse du chef du dicastère mais admet ne toujours pas avoir compris en regard du décompte. Dès lors, il regardera cela en direct avec M. Kleiner.

350.365.01 Carnavallon

M. Mairy (Soc.) s'enquiert de la raison de la baisse de la subvention au Carnavallon. Le budget mentionnait une subvention de fr. 10'000.- alors que les comptes font état d'un montant de fr. 3'750.-.

M. Kleiner (cc) explique qu'un mandat de prestations a été conclu avec le comité d'organisation du Carnavallon. Ce mandat stipule que la commune alloue une subvention communale maximale de fr. 10'000.- au titre d'aide ponctuelle à la manifestation, en contrepartie de la facturation du 50 % du coût des prestations qu'elle fournit. En conséquence, les prestations ayant diminuées pour l'édition 2010, l'équivalent de ce montant a été remis au comité du Carnavallon ce qui explique la différence.

4. SANTE

461.318.01 Subventions soins dentaires

M. Schwab (Soc.) rappelle que le budget accordé à ce poste était de fr. 10'000.-. Il se souvient de la discussion intervenue dans le cadre de l'examen de l'arrêté relatif à l'octroi de ces subventions. Il constate que le compte ne présente finalement qu'un montant de fr. 665.75. Il s'étonne un peu de la faiblesse de cette somme qui prouve que seules une ou deux demandes d'aide ont été sollicitées et obtenues. De ce fait, il a cherché sur le site Internet communal si le formulaire de demande de subvention y figurait, malheureusement sans succès. Néanmoins, il l'a trouvé sur le site de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau. Même s'il n'est pas très distinct, ce formulaire y figure. En reprenant les charges de soins dentaires que doivent consentir les familles, le groupe socialiste pense que cela vaudrait la peine de faire une promotion un peu plus large encore de cette possibilité offerte, notamment au sein des écoles de la commune. Il suppose que cela est déjà le cas mais au vu du résultat, il est nécessaire de redoubler l'effort dans ce domaine vis-à-vis de nos familles.

M. Kleiner (cc) constate que cette question devient aussi un véritable serpent de mer, car chaque année, le CC et le CG s'étonnent du manque d'utilisation de cette subvention. Il explique que selon les contacts pris avec les trois dentistes privés de la place, avec lesquels le CC va passer un contrat de collaboration en raison de la résiliation de celui passé avec l'Association des cliniques dentaires mobiles (ACDM), il a appris que la plupart des parents avait contracté une assurance complémentaire soins dentaires. En outre, il rappelle qu'à chaque début d'année scolaire, une circulaire est adressée aux parents précisant que la possibilité de subventionnement communal existe.

491 Service de l'ambulance

M. René Calame (PLR) fait l'intervention suivante : « *Le groupe PLR est particulièrement inquiet en ce qui concerne les moyens mis à disposition de notre service d'ambulances et de premier secours.*

En effet, la presse de ces derniers jours fait état d'un sérieux retard de notre canton dans l'organisation d'une centrale 144 digne d'un canton, d'une ville, qui se veut de fournir les meilleures prestations possibles à ses habitants, notamment dans ce domaine-là. Le Conseil communal peut-il nous rassurer dans ce domaine, ou pour le moins nous renseigner plus exactement sur les risques actuels, notamment en ce qui concerne les temps de réaction qui pourraient nous être défavorables dans la situation actuelle. Certes, nous sommes dans une situation particulièrement favorable avec notre organisation actuelle, mais nous souhaiterions être rassurés à ce sujet.

Selon les comptes 2010, rubrique 491.461.00, nous sommes au bénéfice d'une subvention cantonale de fr. 330'000.-. La presse laisse entrevoir que cette subvention pourrait être supprimée ou réduite pour notre district. Le Conseil communal peut-il également nous renseigner à cet effet ?

Compte tenu de l'organisation sanitaire de notre district, il est primordial que nous puissions travailler avec un service d'intervention comme le nôtre, c'est-à-dire, qualifié, et certifié ! C'est un acquis que nous nous devons de pouvoir conserver et éventuellement encore améliorer ! Aussi, nous souhaiterions en savoir plus sur les contacts du Conseil Communal avec le Conseil d'Etat. Faut-il craindre le pire ou existe-t-il encore des solutions qui nous permettent, à des coûts raisonnables, de maintenir et de garantir nos acquis ? »

M. Oppliger (Soc.) se demande pour quelle raison il y a une différence entre le montant voté (fr. 330'000.-) pour l'acquisition de la nouvelle ambulance (1491.506.00) et les dépenses à ce jour (fr. 102'000.-). Il souhaite savoir si l'ambulance n'a pas encore été facturée à la commune et, par ailleurs, par quels moyens est financé l'achat du véhicule réservé au SMUR, car les frais d'amortissement n'apparaissent nul part.

M. Thierry Michel (cc) souhaite apporter quelques renseignements et faire le point de situation sur cette question récurrente qui réapparaît à chaque examen des comptes ou du budget. Il rappelle tout d'abord que la subvention extraordinaire est liée à la fermeture des soins aigus sur le site hospitalier de Couvet, ce qui implique que le temps moyen d'intervention du service de l'ambulance est allongé et qu'il faut dès lors pérenniser un deuxième équipage. Pour ces raisons, un subside avait pu être négocié avec l'Etat pour permettre d'engager des collaborateurs supplémentaires. Cette subvention a été initialement limitée à 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010. Ce soutien a pu être reconduit pour l'année 2011 et suite à la dernière rencontre du Conseil communal et du Conseil d'Etat in corpore, il s'avère qu'elle sera également reportée en 2012. Toutefois, il n'est toujours pas garanti que le Gouvernement continue à verser ce subside les années qui suivent 2012, car comme son nom l'indique il s'agit d'une subvention extraordinaire. En revanche, il est possible que la solution vienne de la centrale 144. En effet, le canton ne dispose pas d'une véritable centrale desservie par des collaborateurs formés, tels que des ambulanciers, des infirmiers-urgentistes ou des médecins aptes à prodiguer des conseils à l'appelant jusqu'à ce que l'ambulance arrive sur le site. Des collaborateurs simultanément aptes à déterminer le nombre d'ambulanciers à intervenir, s'il est nécessaire d'engager le SMUR ou non, de même que le degré d'urgence et l'ambulance dans le canton la plus à même pour intervenir. Actuellement, les appels aboutissent à la police neuchâteloise. Etant donné que la police ne dispose pas de personnel formé en conséquence, elle transmet systématiquement les alarmes à la centrale de la Maladière au SIS de la Ville de Neuchâtel qui lui dispose d'infrastructures et du personnel nécessaire. C'est ensuite la centrale de la Maladière qui en fonction des critères purement géographique sollicite le service des ambulances

concerné. Si le lieu d'intervention se trouve par exemple à Noiraigue ou La Côte-aux-Fées, le service de Val-de-Travers sera contacté et s'il faut intervenir à La Brévine, c'est celui de La Chaux-de-Fonds qui sera sollicité, car les communes du district du Locle ont conclu un mandat de prestations avec le SIS de la Ville de La Chaux-de-Fonds. De ce fait, il n'est pas observé quelle est l'ambulance la mieux adaptée pour intervenir car les critères étudiés sont uniquement géographiques. M. Michel rappelle que le service de Val-de-Travers est le seul à être certifié IAS au canton. IAS est l'organisation en Suisse qui contrôle les services de la qualité dans le domaine du sauvetage. Cela fait maintenant onze ans que le service d'ambulance de Val-de-Travers est certifié. Cette certification est contrôlée régulièrement et a été renouvelée en juin 2010, ce qui démontre que le service de Val-de-Travers intervient selon des critères et selon les délais fixés au niveau suisse, à savoir un délai d'arrivée sur le site de maximum 15 minutes après l'alarme dans 90 % des cas. Les délais d'intervention sont donc tout à fait conformes au Val-de-Travers. Il n'empêche que la situation pourrait être meilleure dans la mesure où la chaîne de secours comporte un maillon de trop à l'appel. L'engagement de la centrale par la police ne se déroule pas de manière optimale, raison pour laquelle lors du renouvellement de la certification du service, IAS avait émis deux réserves. Lors du prochain renouvellement, il faudra dès lors trouver des solutions pour remédier à ces réserves qui concernent tout d'abord les locaux qui ne sont plus forcément adaptés mais qui sont du seul ressort de notre commune. A ce sujet, le Législatif sera saisi prochainement d'une demande de crédit. La deuxième réserve concerne la centrale 144 qui quant à elle est du ressort d'autres partenaires tels que le canton et Hôpital neuchâtelois. Le CC est maintenant représenté depuis 2 ans au sein du groupe de pilotage cantonal pour travailler à la mise en place de cette véritable centrale 144, soit en l'externalisant hors du canton, soit en profitant d'une infrastructure existante déjà en place tel que le SIS de la Ville de Neuchâtel. Cela permettrait d'améliorer la prise en charge et de gagner une à deux minutes à l'appel, ce qui est important pour certaines interventions et ce qui permettrait de rediscuter du financement du pré-hospitalier dans notre canton. En effet, si une centrale 144 régule les différents services, les périmètres d'intervention ne seront plus figés en fonction des frontières politiques des districts mais en fonction des temps de déplacement, de l'ambulance la plus proche et la plus adaptée pour l'intervention. Le fait que les communes du canton aient un coût différent par habitant de la contribution au service d'ambulance deviendrait moins pertinent si une régulation est coordonnée entre tous les services.

Concernant l'investissement pour l'achat d'une nouvelle ambulance, M. Michel indique que le montant figurant dans le compte correspond à l'acompte versé à la commande de l'ambulance, à savoir que le solde est versé à la livraison du véhicule. Il informe que la commune a pu obtenir à ce jour des promesses de dons pour fr. 130'000.-. Etant donné que le véhicule SMUR fait partie d'une mission cantonale, il est entièrement financé par l'Etat, par l'intermédiaire d'Hôpital neuchâtelois. C'est la commune qui dispose d'un mandat de prestations avec l'Etat en fournissant des ambulanciers SMUR pour accompagner le médecin.

5. PREVOYANCE SOCIALE

540 Crèche communale

M. Mairy (Soc.) indique que sa question a davantage trait au rapport de gestion. Son groupe est très heureux de lire que le personnel féminisé était susceptible de congé maternité, ce qui est une bonne nouvelle pour la démographie de Val-de-Travers mais il s'interroge davantage sur la remarque concernant les autres absences pour cause de maladie. Aussi, le groupe socialiste souhaite savoir si le personnel de la crèche communale présente un taux d'absence plus élevé que la moyenne pour justifier une telle remarque.

M. Kleiner (cc) relève qu'il s'agit plutôt d'une maladresse dans le commentaire car il n'a pas le sentiment qu'il y a un taux de maladie plus important à la crèche. Le CC a simplement constaté en 2010 un taux de mutations excessivement élevé, qui l'a mis quelques fois dans l'embarras pour avoir une gestion et une vision à long terme de ce service. En plus du fait qu'il s'agit de conjuguer les efforts sur les deux sites avec le souci majeur de respecter l'indice d'encadrement fixé par le canton qui est une consigne sine qua non dans ce domaine.

6. TRAFIC

Ce chapitre ne suscite aucun commentaire.

7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

710.480.00 Prélèvement à la réserve d'épuration

M. Bobillier (PLR) constate qu'un montant de fr. 55'181.32 a été prélevé à cette réserve alors que le compte du bilan B280.710 fait état d'un débit de fr. 105'181.32. Dès lors, son groupe souhaite connaître la raison de ce delta.

M. Mermet (cc) recherche la réponse.

M. Schwab (Soc.) indique qu'elle pourrait se trouver dans le détail des mouvements des réserves qui indique pour le compte B280.710 un amortissement PAC Chopard de fr. 50'000.-. En cumulant ce montant à celui figurant sous le poste 710.480.00, le total est bien de fr. 105'181.32.

M. Karakash (cc) confirme qu'il s'agit bien de la réponse. Une information sur ce sujet avait d'ailleurs été donnée l'année dernière. C'est un prélèvement qui a directement été fait à la réserve épuration pour financer l'étude PAC Entre-deux-Rivières figurant au compte des investissements I710.501.09.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

M. Mairy (Soc.) en se référant au rapport de gestion, remarque que pour trois domaines phares du contrat-région que sont l'économie, le tourisme et la formation professionnelle, des mandats ont été confiés à l'externe pour la recherche de réalisation. Aussi, il se demande jusqu'où l'externalisation (qui concerne également d'autres services) est efficace et économique, ainsi que jusqu'à quel point il ne serait pas mieux de les réinternaliser. Et finalement, si le contrat-région pose des objectifs trop ambitieux à atteindre pour la commune.

M. Karakash (cc) ne croit pas que les objectifs soient trop ambitieux Il est nécessaire de les atteindre, c'est une question de survie et de raison d'être de la commune à long terme. Cela ne signifie pas qu'il faille absolument atteindre chacune des mesures que le contrat-région comprend, mais en tout cas au moins les objectifs. Le problème est que la commune ne dispose pas encore de toutes les structures pour étudier la réalisation de ces objectifs et le suivi à l'interne n'est pas toujours aisé, dès lors, le recours à l'externalisation permet une certaine souplesse. Il y a des avantages de part et d'autre de disposer de services en interne, respectivement en termes de continuité et de transversalité, et de services à l'externe pour la flexibilité et l'accès à de multiples compétences. Le CC aura encore besoin d'un peu de temps pour trouver le juste équilibre.

86 Energie

M. Bobillier (PLR) se rappelle que les redevances PCP du Groupe E notamment étaient remises en cause. Le groupe PLR s'interroge de savoir si le CC a déjà des informations sur ce que pourrait être le sort réservé aux redevances liées à l'énergie éolienne.

M. Mermet (cc) résume la situation actuelle et rappelle que des projets de parcs éoliens dans le canton de Neuchâtel sont prévus du côté de La Chaux-de-Fonds, en-dessus du Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. Pour cette dernière, 2 sites sont en pourparlers, soit celui du Mont-de-Boveresse et celui du Mont-de-Buttes. Le CC a été approché par différentes entreprises intéressées à investir. Aucune décision n'est prise car, avant de prendre position, il souhaite répondre à la motion en suspens du groupe Les Verts demandant d'étudier la nécessité de maintenir en main neuchâteloise les projets éoliens sur le territoire du canton. Une commission a travaillé sur ce sujet et plus particulièrement sur un projet intitulé « NeuchEole ». Le CC donnera des informations lors de la prochaine séance du Législatif le 20 juin prochain. Les estimations les plus optimistes des promoteurs font écho d'une production représentant le triple de l'énergie électrique consommée à Val-de-Travers. Les détracteurs pensent que ces chiffres sont largement optimistes et qu'ils sont liés à l'implantation d'un nombre très important de 17 ou 18 éoliennes par sites. Concernant les rétributions qui pourraient être accordées à Val-de-Travers elles se chiffrent à quelques centaines de milliers de francs par année. M. Mermet tient à garder ces informations en réserve car il estime que ces chiffres n'auront de sens que lorsqu'ils seront associés à des projets concrets. Au mois de

juin, le CC sera en mesure d'informer des possibilités qu'il envisage sur le territoire de la commune et dès cet instant, pourra négocier les éventuelles contributions de manière efficace. Les enjeux sont importants surtout en terme d'investissements qui peuvent aller jusqu'à 400 millions de francs si tout ce qui est envisagé à Val-de-Travers voit le jour.

9. FINANCES ET IMPÔTS

900.330.00 Remises, abandons et non-valeurs sur impôts

M. Bobillier (PLR) aimerait savoir si la commune a des compétences dans ce compte ou si elles n'appartiennent qu'au canton, puisqu'il est chargé de percevoir les impôts. Il remarque que quand bien même cela représente une amélioration par rapport aux comptes de l'exercice 2009, ce montant reste important.

M. Karakash (cc) confirme que la perception des impôts est entièrement gérée par l'Etat. La commune prend acte des informations transmises par le contentieux. Le montant figurant dans ce compte doit être mis en relation avec les intérêts de retard (900.421.00). En effet, aujourd'hui la politique en matière de suivi des mauvais payeurs est beaucoup plus agressive, les intérêts moratoires facturés en cas de retard augmentent très vite. Les taxations d'office gonflent également les données et ne correspondent pas forcément à la réalité du potentiel fiscal des personnes concernées. Néanmoins, cela n'enlève en rien la nécessité de s'interroger sur les raisons qui poussent certains citoyens à ne pas payer leurs impôts, alors que ces derniers sont calculés sur leurs capacités contributives.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les chapitres suivants suscitent des commentaires :

I1 SECURITE PUBLIQUE

1151.501.01 Noiraigue assainissement cibleries

M. Schwab (Soc.) aimerait savoir si ce crédit est terminé et ce qu'il concernait.

M. Michel (cc) explique qu'il avait trait à la pose de récupérateur de balles. Les travaux ont été réalisés et le crédit est terminé. Le dépassement de quelque fr. 7'000.- correspond à une décision de l'ancien Exécutif de Travers qui s'était engagé à participer financièrement, mais vu le montant ce crédit n'avait pas été soumis au Conseil général.

I2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

1212.503.00 Transformation bibliothèque et administration CVT

M. Schwab (Soc.) demande des précisions quant aux travaux non-prévus initialement (bureau directrice, locaux OROSP) et à l'important dépassement de crédit. A la lecture de ce compte, le groupe socialiste a ressenti de la stupéfaction en apercevant ce dépassement de plus de fr. 112'000.-. Il rappelle que pour un dépassement de fr. 10'000.-, la CGF doit donner son aval et pour un dépassement de fr. 50'000.-, le CC doit obligatoirement demander un crédit complémentaire au Législatif. Il souligne que ce crédit avait été une première fois refusé par le Conseil général car il avait été jugé trop élevé. Une commission ad hoc avait revu le projet et une nouvelle demande de crédit avait été présentée, qui avait finalement été acceptée. Néanmoins, en présentant un dépassement de plus de 50 %, le groupe socialiste a véritablement l'impression que l'avis du Conseil général et le règlement général de commune n'ont pas eu clairement de valeur aux yeux de l'Exécutif. Un tel dépassement n'est pas admissible et il l'est d'autant moins car ne s'agissant pas de dépenses imprévues mais complémentaires décidées par le CC. Le groupe socialiste souhaite donc des explications claires à savoir :

- ✓ Pour quelles raisons le CC a entrepris des travaux supplémentaires pour fr. 17'000.-, fr. 39'000.- et fr. 43'000.-, sans passer par une demande de crédit complémentaire ?
- ✓ Quel est le système de contrôle des factures à l'interne, comment est-il possible que le dicastère des finances paie des factures qui excèdent les montants des crédits accordés sans

que cela ne l'interpelle ? Si aucun contrôle des demandes de crédit n'est organisé, le groupe socialiste demande au CC, en étroite collaboration de la CGF, de mettre en place un système de contrôle des crédits non pas au terme des travaux mais tout au long de ceux-ci pour éviter de tels dépassements à l'avenir.

M. Kleiner (cc) assume l'entière responsabilité de ce dépassement. A l'été dernier, suite à une demande de l'OROSP, demande acceptée par le Conseil communal, il a en effet jugé opportun, au moment des travaux entrepris au sein du collège de Longereuse, de donner suite à la requête de l'OROSP d'aménager une salle de classe, de manière à pouvoir intégrer le collège secondaire et de faciliter ainsi le travail de cet office, considérant à l'époque que ces travaux ne seraient pas à la charge de la commune. Dans le même esprit, lorsque les travaux entrepris pour la réhabilitation du secrétariat ont été achevés, le bureau de la directrice ne pouvait décemment pas demeurer en l'état, tant ils paraissaient défraîchis. Dès lors, il a estimé nécessaire de procéder également à ces transformations avant le début de l'année scolaire pendant que les élèves ne fréquentaient pas ce bâtiment. Il eût été effectivement préférable et surtout plus réglementaire de procéder à une demande de crédit complémentaire à cet effet. A sa décharge, si tel devait être le cas, le décompte définitif remis par l'architecte ne lui est parvenu qu'au mois de mars 2011 et c'est à cette date seulement qu'il a pris conscience du volume du dépassement. A sa décharge encore, ces coûts pourraient éventuellement venir en diminution du crédit que le chef du dicastère des bâtiments ne manquera pas de présenter avant la fin de la législature en ce qui concerne la réfection du collège de Longereuse. En conclusion et comme évoqué une fois ou l'autre, l'homme apprend davantage de ses échecs que de ses réussites ! Dans cet esprit, M. Kleiner confirme que cela ne se reproduira plus.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, la présidente passe au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2010** qui a la teneur suivante :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 15 mars 2011 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 28 mars 2011,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010, qui comprennent :*

a) *le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr. 57'648'668.39</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr. 57'657'822.30</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>Fr. 9'153.91</i>

b) *le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr. 7'122'666.99</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr. 2'491'519.65</i>
<i>Investissements nets (augmentation)</i>	<i>Fr. 4'631'147.34</i>

c) *pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr. 26'719.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr. 16'422.35</i>

d) *le bilan au 31 décembre 2010.*

Art. 2 *La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.*

Art. 3 ¹*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

²*Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »*

Les comptes sont approuvés par 32 OUI et 4 abstentions par le Conseil général.

4. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'a été déposée par les membres du Législatif.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

a) Transports des élèves dits « de la montagne »

M. Kleiner (cc) informe que suite au retrait de ce point de l'ordre du jour de la séance du Législatif du 11 avril, le CC in corpore a rencontré les parents des élèves concernés en date du 27 avril 2011. Au cours de cette séance, les parents ont eu l'occasion de faire valoir leurs arguments, le CC a tenté de faire valoir les siens. Au lendemain de cette séance, l'Exécutif a finalement décidé de reconduire pour une année supplémentaire le contrat liant la commune de Val-de-Travers avec l'entreprise chargée des transports scolaires. Un courrier à signature des deux Autorités sera adressé ces prochains jours aux parents pour les informer personnellement de la situation.

b) Journée des naissances le 7 mai 2011

M. Karakash (cc) rappelle que les membres du Conseil général –cordialement invités - qui ne se sont pas encore inscrits à la partie officielle de cette journée ont encore la possibilité de le faire auprès du dicastère de l'économie et des finances, même si le délai est désormais échu.

6. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Questions

1. Question du groupe socialiste **pour une anonymisation des décrets et des dossiers**

« Depuis le début de la législature, le Conseil communal a pris l'habitude de faire apparaître les noms des personnes physiques et morales en interaction avec l'un ou l'autre des dossiers que nous avons traités. L'idée n'est nullement ici de le blâmer, car la pratique était identique dans les 9 anciennes communes. Néanmoins, on remarque une tendance assez lourde en politique et en droit d'anonymiser autant que faire se peut ces éléments (le tribunal fédéral a notamment décidé de cette façon de procéder avec l'apparition de ses arrêts sur internet), eut égard à la protection des données, notamment à cause des nouvelles technologies qui permettent des recherches très rapides et poussées d'une part, à une certaine discrétion souvent bienvenue d'autre part. Notre question est de savoir si le Conseil Communal a déjà envisagé un tel changement et, si tel n'est pas le cas, s'il y est favorable ? »

Pour le groupe socialiste, Baptiste Hurni

A la lecture de cette question, la présidente tenait à préciser que l'ancienne commune de St-Sulpice pratiquait déjà de la sorte.

M. Michel (cc) relève que l'anonymisation de certains arrêtés ne pose pas de problème au CC, tant il s'agit de respecter la loi sur la protection des données. Toutefois, les seuls arrêtés produits par le CC qui ne sont pas anonymes sont ceux qui ont trait aux transactions immobilières. La proposition d'anonymiser les transactions immobilières pour une collectivité publique peut paraître problématique dans la mesure où le nom de l'acquéreur figure parmi les éléments essentiels de la transaction. Le CG, appelé à avaliser cette opération, ne pourrait agir en toute conscience s'il ne connaît pas le nom de l'acquéreur. A partir de ce constat, M. Michel rappelle également que les documents fournis aux conseillers généraux sont publics. En revanche, en cas de vente d'un bien-fonds appelé à être divisé en plusieurs parcelles, en vue de l'érection d'un lotissement, à plusieurs acquéreurs à venir demeure réservé et une autorisation générale peut être accordée. Dans ce cas, la seule autorisation, le moment venu, du département suffit, en application de l'article 56 de la loi sur les communes. Mais dans ce cas, l'identité du nom de l'acquéreur n'est pas déterminante lors de la vente du lotissement. Cette manière de procéder est celle du Conseil communal et elle a été avalisée et confirmée par le service des communes.

2. Question du groupe PLR **sur l'implantation et le déplacement des moloks suite à l'acceptation de la demande de crédit le 27 septembre 2010**

« Le 27 septembre 2010, le Conseil général acceptait à l'unanimité un crédit de fr. 374'000.- pour compléter l'équipement en conteneurs enterrés, démontrant ainsi sa volonté d'aller de l'avant et d'améliorer la gestion des déchets.

Comme il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, nous aurions aimé savoir si toutes les prescriptions légales relatives aux constructions ont été suivies pour l'implantation des nouveaux moloks ou le déplacement de certains d'entre eux dans les différents villages de notre commune. »

Pour le groupe PLR, Benoît Simon-Vermot

M. Mermet (cc) indique qu'il a procédé à des recherches pour essayer de trouver tous les documents relatifs à l'implantation des moloks. Il a trouvé passablement d'informations mais peu sur les dernières installations. Malheureusement, il ne peut pas apporter une réponse précise, si ce n'est qu'il pense – d'après les documents en main – que le CC a peut-être privilégié l'efficacité à l'information. La communication a certes été faite mais elle gagnera à être un peu plus largement diffusée à futur pour ce genre d'installation. Le CC sera donc plus attentif à l'avenir.

7. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La présidente indique que conformément à l'article 3.5 du règlement général de commune, nous allons nommer un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------------------|
| a) Vice-président | M. Jacques Béguin |
| b) Secrétaire | Mme Cécile Mermet Meyer |
| c) Secrétaire-suppléant | Mme Johana Eidam Vautherot |
| d) Questeurs | MM. Laurent Devenoges et
Nicolas Stauffer |

Avec tous ses remerciements et ses félicitations aux nouveaux élus, et avant de laisser la parole à l'Assemblée pour proposer des candidatures pour la présidence, la présidente souhaite prononcer quelques mots : *« Je suis obligée de faire perdurer la tradition qui veut qu'à Val-de-Travers, tout discours politique fasse référence à 2 voire 3 citations. Voici donc ma préférée : « Si la femme a le droit de monter à l'échafaud de vos critiques, elle doit aussi avoir également celui de monter à la Tribune. » c'est la féministe Olympe de Gouge, 1791, qui en est l'auteure. Reconnaissez, Messieurs, que quelque 200 ans plus tard, la femme reste sous-représentée en politique notamment. Un regard de femme est nécessaire pour apporter des réponses aux défis de notre société, je souhaite donc de tout cœur voir au plus vite à Val-de-Travers, au sein de notre Exécutif, le sourire d'une femme qu'elle soit de gauche comme de droite. Tenant mes promesses, je terminerai rapidement par une autre citation de Coluche cette fois-ci qui disait : « Un bon discours politique ne doit émettre que des idées avec lesquelles tout le monde est déjà d'accord avant ». Vous comprendrez dès lors que je m'arrête là. Je vous remercie de votre attention et souhaite beaucoup de plaisir à mon successeur. »*

M. Willener (UDC) propose M. Zoran Savic au poste de président. Aucune autre proposition n'étant émise, M. Savic est élu tacitement. Mme Christelle Gerstch Macuglia (PLR) lui cède donc sa place.

Le président s'exprime en ces termes : *« C'est avec une vive émotion que je m'adresse à vous, en ce moment où les conseillers généraux de cette Assemblée viennent majoritairement de m'accorder leur confiance en me désignant président du Conseil général de Val-de-Travers. Plus qu'une satisfaction ou honneur personnel, c'est pour moi avant tout le gage d'une confiance. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de parti pour m'avoir désigné à cette fonction. Je mesure aussi la responsabilité qui m'incombe ainsi que celle confiée à l'ensemble des élus pour*

mettre en œuvre des orientations qui tiennent compte des préoccupations de notre population dans sa vie quotidienne mais aussi pour construire Val-de-Travers de demain.

Que ce soit avec l'Etat, la région ou les communes, nous serons des partenaires vigilants et respectueux des désirs de chacun dans un esprit ouvert à la concertation pour mener ensemble les chantiers décisifs pour le développement de notre commune. Les Vallonniers attendent des responsables politiques une détermination intransigeante qui transcende les clivages dans le seul bénéfice d'une cohésion renforcée. Il est donc essentiel que chacun des partenaires dans son propre domaine d'intervention puisse apporter sa contribution que ce soit sur le plan de l'emploi pour la région ou que ce soit sur le plan du développement économique pour l'Etat.

Le chômage demeure aujourd'hui la principale préoccupation de la grande majorité des familles. De par ses compétences, je pense que le Conseil communal dispose de plusieurs leviers pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois, cela doit être une priorité. La participation à la réussite éducative et scolaire de nos jeunes doit également demeurer dans les principales priorités de notre Exécutif. Nous figurons peut-être parmi les pionniers dans la mise en œuvre d'HarmoS, mais il ne faut pas négliger la qualité de l'enseignement au détriment d'économies. Le soutien dans les classes à plusieurs niveaux doit être mieux géré par les Autorités en charge du dicastère. Enfin, la culture et le sport sont aussi des outils éducatifs et sont facteurs d'intégration sociale et d'épanouissement.

Notre rôle demeure également à la réalisation d'un parc éolien à Val-de-Travers. J'invite ainsi le Conseil communal à continuer dans ce projet avec tout le sérieux qu'il mérite. Certes, le nucléaire demeure la principale source d'énergie de notre pays et nous sommes tous conscients que nous serons dépendants durant des décennies. Ainsi, je me tourne en direction du parti écologiste des Verts et l'invite à prendre conscience qu'en interdisant parc éolien, turbinage en rivière, nucléaire, usine à gaz, il nous sera impossible d'alimenter tous nos appareils utiles à toutes fins et niveaux. Messieurs, Tchernobyl, Fukushima, 2 catastrophes majeures ont touché de près ou de loin notre population. J'estime qu'aujourd'hui il faut se tourner vers l'avenir. Société à 2'000 watts, pourquoi pas ? Même si celle-ci semble utopique ! Contribuons à la diminution de l'énergie nucléaire en favorisant les énergies renouvelables. La promotion et l'encouragement à la production d'énergie renouvelable doit être une priorité sans perspective de taxes futures de la part de l'Etat. Léonard de Vinci qui rêvait de Romorantin en capitale de France et peignait l'avenir apportait ce conseil :

« Faites que votre tableau soit toujours une ouverture au monde. »

Au moment où Mme Christelle Gerstch Macuglia quitte la fonction de première présidente du Conseil général de Val-de-Travers, je tiens à saluer son engagement, sa disponibilité, sans oublier sa clarté dans les débats qui ont toujours été accompagnés de sympathiques sourires. Christelle, pour tous tes engagements, pour tes contributions passées, présentes et bien évidemment futures, je suis heureux de te remettre ce bouquet en signe de reconnaissance. Permettez-moi de conclure en remerciant chacun d'entre vous de votre attention et de votre engagement. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
Délai prolongé d'une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.